

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 juillet 2012

L'an deux mil douze et le vingt six juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PERN-SAVIGNAC, Maire.

Présents : Madame BAYOL Cathy, Messieurs CASTELIS Jean-Pierre, BIAU Lucien, JOUANY Claude, OGBURN Patrick, Mesdames BOCQUET Christiane, MAGUET Jocelyne, RICARD Mireille, LAURES Aline, ESCABASSE Sophie.

Absents excusés : Messieurs LAGANE Joël (pouvoir), DUJARDIN Eric (pouvoir), BONNAFE Gérard (pouvoir).

Absent : Monsieur CAGNAC Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Madame BAYOL Cathy.

Secrétaire de mairie : Madame DURAND Régine.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal, approuvé et paraphé par tous.

I – DELIBERATIONS

1 - Modification du PLU

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'afin de déplacer l'emplacement réservé n° 8 du terrain de Monsieur PIGNOLO, Chemin de Ronde, il faut procéder à une modification du PLU. La zone constructible (*devant accueillir un bâtiment à vocation de santé*) sera ainsi côté cabinet médical.

Elle précise que le tilleul sera conservé, et que le classement de cet Arbre Roi sera mentionné dans le nouveau règlement d'urbanisme. L'étude de cette modification sera menée par le cabinet d'étude ÂGE ENVIRONNEMENT. Concernant l'extension de l'assainissement, celle-ci est prévue pour 2013.

Madame le Maire propose de voter le déplacement du lot numéro 8 « *emplacement réservé* », reliant le chemin de Ronde au lieu-dit « Lasserre ».

VOTE : POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2 - Création d'un emploi permanent à temps complet d' « Adjoint Technique 1^{ère} Classe »

Deux agents ayant réussi l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe (*Madame Dominique COURTE & Monsieur Jean-Paul CASSAGNES*), leurs postes d'adjoints techniques 2^{ème} classes doivent être supprimés, après avis de la CTP (commission technique paritaire) et leurs nouveaux postes d'adjoints techniques 1^{ère} classe créés.

Madame le Maire demande de voter cette création de poste.

VOTE : POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III - Fixation du taux de promotion pour un échelon spécial

Un échelon spécial d'avancement vient d'être créé pour la catégorie C (*hors filière technique*), afin de permettre aux agents arrivés en fin de leur avancement de grade de continuer leur évolution. Madame le Maire propose de prendre le taux de 100 %, révisable tous les ans, et demande au conseil de voter.

VOTE : POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

IV – Création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe :

La commune de Montricoux ayant dépassé le seuil des 1.000 habitants, le contrat permanent d'un des agents présent depuis six ans ne peuvent être renouvelés. Madame le Maire propose donc la création d'un emploi non permanent à temps non complet dans l'attente du remaniement de l'emploi du temps des titulaires, lié à l'évolution du temps scolaire, d'adjoint technique 2^{ème} classe de douze mois, sur une durée de dix-huit mois, pour 8 h 30 par semaine. La proposition est soumise au vote.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

* Madame le Maire informe le conseil du courrier des héritiers de Madame NOUALS. Ils demandent la déclassification de la parcelle E 483, située à « Pré Bas ». Celle-ci étant actuellement classée « *emplacement réservé* » sur une zone NS du PLU (*zone naturelle à vocation d'équipement sportif*). Après débat, la municipalité ne souhaite pas modifier cet emplacement réservé, ce qui, d'une part créerait un précédent, et d'autre part serait en contradiction avec la loi SRU. Madame le Maire demande si la municipalité serait acheteuse de ce terrain. Le conseil ne le souhaite pas.

* Pour la réhabilitation thermique du presbytère de Saint Laurent, il s'avère que les coûts des devis des menuiseries sont à peu près équivalents, concernant le bois ou le PVC.

- devis TTC bois (*fait en 2011*) : 8.282 €(TVA à 5,50 %)

- devis TTC PVC : 8.076 €(TVA à 7 %)

Madame le Maire interroge les membres du conseil quant à leur préférence de matériaux.

PVC : 11 bois : 1 sans opinion : 2

* Madame le Maire souhaite créer un groupe de travail qui réfléchirait au PADD, par rapport à la zone à lotir située au lieu-dit « Lasserre » : Comment la commune souhaite desservir ce terrain ? Comment veut-elle le développer ? Le cabinet d'études AGE ENVIRONNEMENT donnera les grandes lignes, et Stéphane LACHAUD fera des propositions. À la mairie de proposer des trames à soumettre à l'ABF. Jean-Pierre CASTELIS, Patrick OGBURN et Cathy BAYOL souhaitent faire partie de ce groupe de travail.

* Le déménagement des anciens ateliers municipaux vers les nouveaux se fera la semaine du 15 Août. Madame le Maire invite tous les membres du conseil volontaires à y participer.

* La réception des travaux des calades, réalisées par l'association CITRUS, se fera Vendredi 27 Juillet à 18 h 30. Celle-ci sera suivie d'un repas « international » à l'école.

* Madame le Maire informe le Conseil du courrier de Mr BOCQUET Denis demandant un déplacement du chemin communal situé dans sa propriété. Il propose de le décaler en limite entre lui et Mr RONCHI.

Après discussion le Conseil Municipal propose de voir avec les riverains et la Direction Départementale de Tarn et Garonne. Cette question sera reprise au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22 h 10.